



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Programme de travaux de maintenance dans les bâtiments départementaux (hors collèges)

Rapport n° CP/2014/129

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux

Résumé :

Le présent rapport vise à détailler le programme de travaux de maintenance à entreprendre dans les bâtiments départementaux (hors collèges) pour l'année 2014. Le tableau joint en annexe précise la répartition des enveloppes budgétaires votées au Budget Primitif.

Lors de la session plénière des 9 et 10 décembre 2013, le Conseil Général adopte le budget primitif de l'année 2014 et les crédits suivants du programme de travaux dans les bâtiments départementaux :

- 2,10 M€ de crédits d'investissement,
- 1,63 M€ de crédits de fonctionnement.

Ces budgets permettront la mise en œuvre de l'ensemble du programme en annexe.

Dans ce cadre, les principaux axes de la politique de maintenance du Conseil Général demeurent :

- les travaux de mise aux normes, conformément à l'application des textes réglementaires en vigueur (sécurité incendie, installations électriques...).
- les travaux d'entretien correspondant à un maintien, voire à une amélioration de l'état du patrimoine par des actions préventives et curatives sur le clos et le couvert (étanchéité, façades...), les équipements liés (chauffage...) et la décoration intérieure.
- les travaux d'amélioration des locaux au niveau fonctionnel, « confort », « sécurité » et « économie d'énergie ». Ces actions sont destinées à faciliter la vie des usagers, améliorer leurs conditions de travail et leur cadre de vie quotidien.
- les travaux d'amélioration de l'accessibilité de notre patrimoine aux personnes à mobilité réduite

Il convient, en particulier, de noter les investissements suivants :

- Foyer de l'enfance : travaux de mise en conformité avec la réglementation incendie et remplacement des canalisations d'eau
- CTCG de Niederbronn : remplacement de la porte de garage du dépôt de Gundershoffen
- CTCG de Strasbourg : aménagements extérieurs
- Garage départemental : remplacement des fenêtres du bâtiment administratif et rénovation des douches
- CTCG de Villé : restructuration de la chaufferie

Concernant la maintenance de 1^{er} niveau, les crédits de fonctionnement votés incluent, en sus des interventions de premier niveau, les contrats de maintenance des équipements ainsi que les contrats de vérifications réglementaires sur les cinq territoires (CUS, Saverne, Sélestat, Haguenau-Wissembourg, Molsheim).

C'est donc un programme de 3,73 M€, correspondant aux travaux prioritaires à mener sur le parc des bâtiments départementaux (hors collèges), qui est engagé en 2014 par le Département du Bas-Rhin.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Dans le cadre défini par délibération du Conseil général des 9 et 10 décembre 2013, en matière d'investissement en faveur des bâtiments départementaux, et dans la limite des crédits inscrits au budget, la commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation, autorise le président du Conseil Général à :

- lancer les travaux de maintenance, dans les bâtiments départementaux, dont la nature et les montants prévisionnels figurent sur la liste jointe en annexe.

- signer les actes d'application du droit des sols, nécessaires pour la réalisation de ces opérations de travaux.

Strasbourg, le 20/01/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name of the signatory.

Guy-Dominique KENNEL